



Brantôme en Périgord, le 5 mars 2019

Le Maire de Brantôme en Périgord

à

Mesdames et Messieurs Conseillers Municipaux

CONVOCAATION

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se réunira en session ordinaire le :

Lundi 11 mars 2019
à la salle de la R.P.A (avenue du 8 mai 1945 à Brantôme en Périgord)
à 20 h

Conformément à l'article L 2121-12 du CGCT, vous trouverez, jointes à la présente convocation, les notes explicatives de synthèses relatives à l'ordre du jour.

Au titre de l'article L 2121-13 du CGCT, vous pouvez également consulter en Mairie tous les dossiers afférents à l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Ordre du jour joint.../...



.../..

Réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2019

Ordre du Jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 février 2019.
2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018 des communes déléguées de :
 - a/ Brantôme en Périgord.
 - b/ Cantillac.
 - c/ Eyvirat.
 - d/ La Gonterie Boulouneix.
 - e/ Saint Crépin de Richemont.
 - f/ Sencenac Puy de Fourches.
 - g/ Valeuil.
3. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du service assainissement des communes historiques de :
 - a/ Brantôme en Périgord.
 - b/ La Gonterie Boulouneix.
 - c/ Valeuil.
4. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du service Vente Energies de la commune historique Brantôme en Périgord :
5. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe du service Lotissement Lapouge de la commune historique Brantôme en Périgord :
6. Débat d'Orientation Budgétaire.
7. Harmonisation de l'option TVA du budget annexe du service assainissement de la commune nouvelle de Brantôme en Périgord.
8. Adoption de règlement intérieur du conseil municipal de la commune nouvelle
9. Questions complémentaires.